

Commission « Economie et innovation »  
Rapporteuse : Marie-Christine LE GAL

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport annuel des aides économiques de la Région aux entreprises en 2022 et Rapport annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2022, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce rapport fait état du bilan réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2022 par les collectivités territoriales et leurs groupements sur le territoire breton.

Il répond à deux objectifs :

- rendre compte de manière synthétique des aides aux entreprises accordées par la Région en 2022 ;
- répondre aux obligations législatives, en matière de recensement des aides d'État et des régimes d'aide mises en œuvre sur le territoire en 2022, par les collectivités et leurs groupements.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la transmission du « bilan annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2022, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire breton ». Ce rapport répond à une obligation européenne, et reprend de manière normée des données chiffrées, en fixant les conditions de recensement et de transmission des indicateurs.

Dans son rôle, le CESER constate qu'il demeure difficile de tirer parti de ce document. Par contre, il découvre avec intérêt le dossier préparé par la Région, porteur d'informations nombreuses sur ses interventions, et intégrant les dispositifs financés en partenariat dès lors que la quote-part de la Région s'avère significative.

Ainsi, ce rapport montre le poids de chaque dispositif en nombre d'interventions et en volume, avec une lisibilité renforcée par diverses cartes illustrant les lieux d'installation des bénéficiaires en Bretagne. Le CESER se félicite de l'étendue des domaines dans lesquels la Région intervient, de leur diversité et de leur complémentarité. Malgré un contexte instable, la Région se donne les moyens d'agir, seule ou souvent en partenariat, que ce soit au travers de garanties données, de subventions, de crédits directs, ou d'accompagnement individuel ou collectif, etc.

L'effet de levier joue pleinement dans les financements, et constitue un atout pour le succès des projets soutenus, tout comme le suivi proposé par exemple dans le cadre du « Pass création » pendant trois ans.

Le CESER souligne le dynamisme du « Pass commerce et artisanat », qui a permis de soutenir 4 280 entreprises pour un investissement de 21,7 M€ depuis son origine, et présente un taux de pénétration de plus de 85 % par rapport au nombre de communes potentiellement concernées (communes de moins de 5 000 habitants et disposant d'au moins un commerce sur leur territoire).

Le CESER relève différents points, spécifiquement dans le domaine de l'agriculture :

- le poids conséquent des financements européens, via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : 8 177 exploitants ont bénéficié des aides en 2022, pour un total de 61 M€, dont 50 M€ au titre du FEADER ;

- un renforcement bienvenu des aides à l'installation en faveur des agriculteurs de 40 à 50 ans, dont l'âge ne permet plus d'accéder à la dotation aux jeunes agriculteurs, portées de 6 k€ à 8 k€ en 2023. Il s'agit d'une action s'inscrivant dans la démarche des Etats généraux sur l'installation et la transmission (EGIT) ;
- à l'issue des EGIT, la Région a adopté fin 2022 sa stratégie en faveur de l'installation, avec l'objectif d'atteindre 1 000 installations aidées par an à partir de 2028. Le CESER soutient cette ambition, et aurait apprécié trouver l'indication du nombre de dossiers concrétisés en 2022, pour juger de l'effort à fournir au travers des quatre grandes actions décrites ;
- au sujet des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et de l'agriculture biologique, le CESER apprécie que l'aide soit relevée de 210 €/ha à 250 €/ha. De même, le CESER insiste sur l'importance du maintien de l'aide en faveur de l'agriculture biologique pour 2023, et peut-être au-delà, eu égard aux difficultés rencontrées par ce secteur, victime d'un retournement de marché brutal en raison de l'inflation.

Le CESER formule par ailleurs quelques observations :

- l'absence de référence à l'année précédente, qui permettrait de suivre l'évolution des aides et de l'expliquer (voire une référence à 2019, antérieure à la crise sanitaire) ;
- si le Pass conseil est accessible depuis mai 2021 aux entreprises engagées dans une démarche volontariste en matière de développement durable, il est regrettable qu'aucun chiffre ne vienne illustrer ce qui a été réalisé depuis lors ;
- les graphiques reprennent les données des années 2020/2021/2022 et de ce fait s'avèrent peu parlants : 2020 : première année de crise sanitaire ; 2021 : forts volumes d'aides exceptionnelles de soutien ; 2022, constitue-t-elle vraiment l'année du retour à la normale ?

Globalement, le CESER souligne l'étendue des actions engagées par la Région en vue de soutenir l'activité des entreprises sur son périmètre d'intervention. Il considère positivement les actions décrites, qui s'adressent à tous les secteurs d'activité, à toutes les dimensions d'entreprises, et à tous les territoires.

Il suivra avec attention le déroulement des interventions, et appréciera les informations qui pourront être apportées, qu'il s'agisse des critères d'éco-socio conditionnalité appliqués, ou de l'évaluation des dispositifs.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Rapport annuel des aides économiques de la Région aux entreprises en 2022 et Rapport annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2022, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Jean-Paul RIAULT Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne.

La Région Bretagne accompagne les entreprises agricoles, avec un accent mis en particulier sur l'installation de nouveaux agriculteurs. Nous partageons l'ambition du Conseil régional d'installer plus d'agriculteurs. C'est un défi indispensable à relever pour assurer le renouvellement des générations et le maintien de la production agricole bretonne. Ceci étant dit, nous ne pouvons qu'émettre des réserves quant à la mise en œuvre de cette ambition. Certaines orientations adoptées par le Conseil régional nous font craindre une céréalisation de la Bretagne, au détriment de l'élevage.

La Bretagne est pourtant une terre de polyculture-élevage et dispose de tous les atouts pour le rester : des conditions pédoclimatiques adaptées et un tissu agroalimentaire encore solide. La baisse sensible de production actuelle dans toutes les filières d'élevage est très inquiétante et risque de déstabiliser l'environnement économique de la Bretagne et l'approvisionnement local des bretons et des français. Il est donc primordial d'installer des éleveurs.

Si des installations d'agriculteurs à titre secondaire, exerçant une autre activité professionnelle, ont leur place dans l'agriculture bretonne, des installations d'agriculteurs à titre principal ou exclusif sont indispensables. Nous devons donc apporter aux intéressés les conditions nécessaires pour les attirer et pour qu'ils s'installent dans les filières d'élevage. Nous devons aussi permettre aux éleveurs en place de maintenir leur activité et de l'améliorer. C'est pourquoi nous ne pouvons pas être d'accord avec le positionnement de l'Etat, orienté en partie par le Conseil régional, sur le contenu du projet d'arrêté révisant le schéma établissant les règles de contrôle des structures – c'est-à-dire les règles d'attribution des terres agricoles. Au lieu de privilégier les éleveurs en place, en leur permettant de consolider leurs fermes, ce texte va rendre prioritaires des installations à titre secondaire d'agriculteurs qui ne seront pas des éleveurs. Nous ne pouvons pas considérer qu'un revenu de 32 000 € est suffisant pour un chef d'entreprise et décréter qu'à ce revenu le seuil de viabilité est atteint ! Nous avons plus d'ambition que cela pour les agriculteurs, qui doivent gagner leur vie à la hauteur des efforts qu'ils font pour nourrir leurs concitoyens et qui doivent pouvoir investir et embaucher des salariés. Sinon, comment attirerons-nous des jeunes ?

Merci de votre écoute.